



ANNEXE N° 19

## Formation

# Lutter contre les discriminations

Fort du constat d'une augmentation des agressions et de la violence liées à des discriminations, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, en juillet 2014, a édité le "*Petit traité à l'usage des actrices et des acteurs jeunesse - Prévenir et lutter contre les discriminations et les rapports de domination*".

Les citations de cette fiche sont tirées de cette brochure téléchargeable sur : <https://cutt.ly/PCYWec>

C'est un thème qu'il est souhaitable d'aborder avec les jeunes dans le cadre de la protection des mineurs. En effet, "*Quand les jeunes parlent des inégalités qu'ils subissent en raison de leur origine, de leur sexe, de leur âge, etc., le terme qu'ils emploient le plus souvent est celui « d'injustice ».*" Ils n'ont pas toujours le sentiment d'être discriminés et ils ne savent pas que ce qu'ils subissent peut être répréhensible pénalement. Souvent ces agressions verbales ou physiques sont répétées et on peut parler de harcèlement. Ce genre de comportement sur le jeune harcelé entraîne chez lui une dévalorisation, une perte d'estime de soi, et cela peut le conduire à l'isolement.

### Face à la discrimination, il y a différents types de réaction :

**Le repli sur soi :** "*Certains se réfugient dans leur monde intérieur pour ne pas être confrontés au regard et au pouvoir de l'autre, les confinant bien souvent à l'inaction.*" Et petit à petit, le jeune s'isole socialement.

**Le déni :** Le jeune nie la réalité de la discrimination et s'autorise à penser qu'il est lui-même responsable de la situation qu'il est en train de vivre.  
 "*Le jeune qui se persuade que son origine, son orientation sexuelle ou son handicap sont des motifs légitimes de mise à l'écart peut aller jusqu'à abandonner ou dissimuler un aspect correspondant de son identité.*"

**La résignation :** Le jeune pense que ce qu'il vit est injuste mais il ne lutte pas contre. Il vit avec. "*la discrimination apparaît dès lors comme un phénomène « normal » avec lequel il faut vivre.*"

**La mobilisation :** Le jeune s'investit dans une lutte visant à faire reconnaître ses droits individuels et ceux du groupe auquel ils se rattachent.  
 "*Cette stratégie proactive permet d'agir positivement sur l'estime de soi, mais elle peut également fragiliser le jeune qui n'aurait pas conscience des réactions hostiles auxquelles l'expose son statut de « victime » ou « d'opposant ».*"

**Le retournement de la violence** : Le jeune retourne la violence qu'il subit par des réactions d'agressivité. " *De nombreux acteurs et observateurs de la jeunesse avancent aujourd'hui l'hypothèse d'un lien entre l'expérience récurrente de la discrimination et de la stigmatisation et l'entrée dans des trajectoires de délinquance, de conduite à risque, voire dans la mise en œuvre d'actes suicidaires*".

Pour lutter contre les discriminations et parfois aussi contre la banalisation d'actes discriminatoires, il convient d'appliquer les trois démarches éducatives qui sont proposées dans le " Petit traité " :

- 1/ **Mieux connaître l'autre et soi-même**, pour combattre les préjugés et devenir plus tolérant.
- 2/ **Déconstruire les préjugés et les stéréotypes** pour agir en amont des situations de discrimination.
- 3/ **Sensibiliser et intervenir sur des situations de discrimination** pour agir sur les situations effectives de discrimination et d'inégalité en participant à leur parcours de reconnaissance et de réparation.